

Analyser, contrôler les EPRD médico-sociaux

Journée d'étude en webinaire

lundi 12 juin 2023 de 9h30 à 17h00

Le contrôle par les autorités des EPRD présentés par les ESMS :
Comment l'effectuer ? Comment l'optimiser ?

Les participants

Les agents de autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).

L'animateur

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,
pédagogue très apprécié,
c'est un excellent expert de l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Connaître les procédures applicables en matière d'EPRD

Maîtriser les éléments des dossiers EPRD et leur mode d'emploi

Les différents cadres normalisés.
Les comptes de résultat prévisionnels.
Les documents non normalisés annexés aux EPRD.
Le rapport accompagnant l'EPRD.

Comprendre la logique de construction d'un EPRD

Les prévisions relatives à l'activité.
Les prévisions d'évolution des différents produits (recettes).
Les prévisions d'évolution des charges de personnel et autres dépenses.
La détermination des ressources et emplois du tableau de financement.

Définir une stratégie de contrôle des EPRD

Les trois axes du contrôle d'un EPRD.
La définition des priorités de contrôle.
Approbation tacite, observations, rejet, ...
Les conséquences du rejet d'un EPRD.

Utiliser les EPRD pour analyser les situations et perspectives financières.

Mise en situation sur un cas pratique

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

Analyser, contrôler les EPRD médico-sociaux

lundi 12 juin 2023 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet